



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution [67/216](#) de l'Assemblée générale, décrit les activités qu'a menées le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du précédent rapport ([A/67/263](#)) pour appliquer les décisions prises à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et pour renforcer ONU-Habitat.

Le rapport contient un résumé des décisions de fond prises par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session. En particulier, il résume huit résolutions du Conseil d'administration, notamment celles intitulées « La Journée mondiale des villes », « Contributions et soutien au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) » et « Plan stratégique pour 2014-2019 et au Programme de travail et au budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2014-2015 ».

* [A/68/150](#).



Le rapport décrit également les progrès réalisés dans la solution des quatre principaux problèmes présentés dans la résolution 67/216 de l'Assemblée générale : préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), examen de la gouvernance d'ONU-Habitat, situation financière d'ONU-Habitat, et contribution d'ONU-Habitat au programme de développement pour l'après-2015.

En outre, le rapport décrit quelques importantes activités de programme menées durant la période examinée : sixième session du Forum urbain mondial et préparatifs pour la septième session du Forum, publication du rapport de 2013 sur *l'État des villes dans le monde en 2013 : Prospérité des villes*, Journée mondiale de l'Habitat 2012, et réunions ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain. En conclusion, le rapport donne plusieurs recommandations relatives à la fois à la politique des établissements humains et à Habitat III.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution [67/216](#) de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

II. Mesures prises par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-quatrième session

2. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a eu lieu à Nairobi du 15 au 19 avril 2013 sur le thème « Le développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes ».

3. Parmi les mesures importantes prises par le Conseil d'administration il faut citer l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013. En outre, le Conseil d'administration a examiné et adopté les principales résolutions suivantes, parmi d'autres : Journée mondiale des villes; Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales; Élimination des bidonvilles : un défi mondial; Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement; Urbanisation et développement urbain durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015; Promotion d'un développement urbain durable moyennant la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes; Contributions et soutien au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III); et Plan stratégique pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2014-2015.

4. Les sept premières résolutions sont résumées plus bas, la dernière l'est dans la partie III intitulée « Progrès accomplis dans les préparatifs d'Habitat III ».

A. Résolution [24/1](#) : Journée mondiale des villes

5. Dans sa résolution [24/1](#), intitulée « Journée mondiale des villes », Le Conseil d'administration a décidé de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer, à compter de 2014, le 31 octobre de chaque année Journée mondiale des villes.

6. La résolution part de la constatation que plus de 50 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes et que ce taux ne cesse d'augmenter, en particulier en Asie et en Afrique, que le développement urbain durable est devenu l'un des défis mondiaux les plus pressants du vingt et unième siècle, et que les gouvernements doivent accorder une plus grande attention aux questions cruciales

d'urbanisation et s'efforcer ensemble de construire des villes plus écologiques, plus vivables, agréables, harmonieuses et respectueuses de l'environnement.

7. La résolution a été adoptée suite à la Déclaration de Shanghai adoptée par le Bureau international des expositions et par le Comité d'organisation de l'Exposition universelle de 2010, qui proposait de proclamer le 31 octobre 2010 « Journée mondiale pour des villes meilleures ».

8. En outre, la résolution répondait à l'engagement pris, en faveur de la planification et de l'édification de villes et établissements urbains durables, par les chefs d'État et de gouvernement en juin 2012 au paragraphe 134 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), intitulé « L'avenir que nous voulons ».

B. Résolution 24/5 : Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales

9. Dans sa résolution 24/5 sur « La réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales » le Conseil d'administration a :

a) Encouragé les gouvernements à revoir, renforcer ou élaborer, selon le cas, leurs politiques nationales d'urbanisation pour en faire une stratégie nationale de développement social et économique, afin d'optimiser les bienfaits de l'urbanisation aux niveaux national et local tout en atténuant les externalités potentiellement néfastes, ainsi qu'un mécanisme de coordination entre les différents secteurs et ministères;

b) Prié le Directeur exécutif d'ONU-Habitat d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents (CRP), un cadre général d'orientation pour l'élaboration, si besoin est, de politiques nationales d'urbanisation fondées sur les expériences positives au niveau international, afin de soutenir davantage les efforts des États Membres dans l'élaboration et l'amélioration de leurs politiques urbaines;

c) Invité les États Membres à faciliter les processus participatifs et la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris les autorités locales et leurs associations, lorsqu'ils entreprennent d'élaborer, revoir et appliquer leurs politiques nationales urbaines; et

d) Encouragé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à planifier l'expansion des villes à l'aide de méthodes appropriées, pour orienter les villes en pleine expansion vers un développement durable et empêcher la prolifération des taudis, améliorer l'accès aux services urbains de base, appuyer le logement inclusif, favoriser les possibilités d'emploi et créer des conditions de vie sûres et saines.

C. Résolution 24/7 : Élimination des bidonvilles : un défi mondial

10. Par sa résolution 24/7, intitulée « Élimination des bidonvilles : un défi mondial », le Conseil d'administration a rappelé notamment la cible D de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement qui cherche à améliorer d'ici à

2020 les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis et soucieux d'y donner suite, et il a pris note de la Déclaration de Rabat de novembre 2012 dans laquelle les participants se sont engagés à appuyer, à travers le dispositif intergouvernemental des Nations Unies, la définition d'un objectif global visant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans les bidonvilles. Le Conseil d'administration a demandé notamment aux États Membres :

a) De mettre en œuvre les principes universels reconnus pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles, tels que l'interdiction des expulsions illégales, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la réalisation d'opérations abordables et accessibles en matière d'amélioration des bidonvilles, l'assurance d'une participation citoyenne sans considération de race, de sexe, de religion et de statut socioéconomique et la promotion de la responsabilité et de la transparence dans tous les programmes;

b) D'envisager la possibilité de formuler, mettre en œuvre et promouvoir des politiques et des législations urbaines inclusives et des stratégies de logement axées sur des cadres institutionnels efficaces, des mécanismes favorisant la décentralisation et le renforcement des autorités locales, des usages et des modes d'occupation du sol mixtes pour renforcer le développement local et l'amélioration et la prévention participatives et durables des taudis;

c) D'appliquer plus systématiquement des méthodes de planification urbaine, notamment des démarches participatives adaptées aux besoins, en tenant compte des normes d'urbanisation progressives et des modes de développement urbain compacts, mieux intégrés et connectés;

d) D'accroître l'allocation de ressources financières et humaines pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles et d'élaborer des stratégies de financement mobilisant des subventions publiques et des revenus générés par la régularisation et la réutilisation des terres, afin d'investir davantage dans les infrastructures et les services urbains; et

e) De promouvoir des politiques de logement intégrant des approches durables pour augmenter l'efficacité énergétique dans les logements et les établissements humains, le respect de l'environnement et le recours aux techniques et matériaux innovants.

D. Résolution 24/9 : Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

11. Par sa résolution 24/9 intitulée « Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement », le Conseil d'administration a prié ONU-Habitat de poursuivre les objectifs de la Stratégie mondiale du logement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en opérant les réorientations nécessaires, et notamment en intégrant le logement à d'autres dimensions urbaines, en encourageant les marchés à s'intéresser aux catégories de personnes défavorisées, en promouvant des réformes systématiques pour permettre un plus large accès à des logements convenables, en renforçant les liens entre le logement, l'économie, l'emploi et l'atténuation de la pauvreté, ainsi

qu'en appliquant des modèles durables pour la conception de bâtiments et de quartiers qui contribueraient à améliorer les conditions de vie des habitants de bidonvilles.

12. Le Conseil d'administration a également invité les autorités nationales et locales à engager un dialogue avec ONU-Habitat dans le cadre des plateformes mondiales et régionales pertinentes, y compris le réseau de la Stratégie internationale du logement, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des institutions régionales, pour mettre en commun les connaissances éprouvées, les expériences et les pratiques novatrices efficaces concernant le logement et l'amélioration des bidonvilles, qui font la démonstration de la nouvelle orientation stratégique.

E. Résolution 24/10 : Urbanisation et développement urbain durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

13. Dans sa résolution 24/10 intitulée « Urbanisation et développement urbain durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 », le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de veiller à ce que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 afin de promouvoir une urbanisation durable; il a encouragé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à accorder suffisamment d'importance dans leurs contributions à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, à l'urbanisation durable, au développement urbain durable et au rôle que les villes et les autorités locales doivent jouer à cet égard.

14. Cette résolution donne suite au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lequel les chefs d'Etat et de gouvernement, au paragraphe 134, ont constaté que les villes bien planifiées et bien gérées jouent un rôle essentiel dans la promotion de sociétés économiquement, socialement et écologiquement durables. La résolution donne suite aussi à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale qui, dans son paragraphe 2, invite à accorder suffisamment d'attention à l'urbanisation durable dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

F. Résolution 24/11 : Promotion d'un développement urbain durable moyennant la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes

15. Par sa résolution 24/11 intitulée « Promotion d'un développement urbain durable moyennant la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes », le Conseil d'administration s'est réjoui de pouvoir examiner à sa vingt-quatrième session ce thème. Par la même résolution, le Conseil d'administration a encouragé les gouvernements :

a) À appliquer des politiques judicieuses en matière de planification urbaine afin d'améliorer la productivité économique tout en instaurant plus d'équité, à mettre en place des programmes de développement économique porteurs d'opportunités, en particulier pour les jeunes et les femmes, et à adopter des outils novateurs pour créer des revenus supplémentaires au profit des autorités locales afin qu'elles puissent s'atteler à la planification des villes, y compris en captant la plus-value foncière et immobilière;

b) À favoriser une approche participative en matière d'établissements humains durables en élaborant et en appuyant des stratégies et des mécanismes visant à encourager un dialogue ouvert et inclusif entre toutes les parties intéressées, et en accordant une attention particulière aux besoins et aux priorités des jeunes et des femmes, des groupes vulnérables urbains ou ruraux, y compris les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les minorités.

16. Le Conseil d'administration a également demandé au Directeur exécutif d'ONU-Habitat :

a) De continuer à travailler en association avec les partenaires dans le but de promouvoir le financement d'outils fonciers en faveur des pauvres comme moyen de soutenir le développement, la densification et l'expansion des villes, notamment en captant la plus-value des terres et des propriétés foncières, en prélevant des impôts sur les terres et les propriétés foncières, en documentant et en diffusant les bonnes pratiques et en élaborant des outils et des instruments novateurs;

b) De renforcer le fonds de connaissances d'ONU-Habitat sur l'économie urbaine et les finances municipales, de diffuser ces connaissances auprès des États Membres et fournir un soutien à ces derniers, notamment en documentant et en diffusant les bonnes pratiques et les outils sur l'économie urbaine, les stratégies de développement économique, les économies urbaines à petite échelle et informelles et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes.

G. Résolution 24/15 : Plan stratégique pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015

17. Ayant examiné le projet de plan stratégique pour 2014-2019 et le projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Conseil d'administration, par sa résolution 24/15 intitulée « Plan stratégique pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2014-2019 » a approuvé le plan stratégique pour la période 2014-2019 et le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015.

18. Le Conseil a également approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 le budget général, qui s'élève à 45 617 400 dollars des États-Unis, il a entériné le budget à des fins spéciales d'un montant de 123 187 800 dollars et pris note du montant estimatif du financement de la coopération technique, de 202 482 400 dollars.

19. Le plan stratégique comporte sept grands thèmes, dont les thèmes prioritaires sont : législation, terres et gouvernance en milieu urbain; urbanisme et aménagement urbain; économie urbaine; services urbains de base. Les autres thèmes sont : amélioration des logements et des bidonvilles, réduction des risques et reconstruction, Recherche et développement des capacités. Le plan comporte quatre questions transversales : sexospécificités; jeunesse; changement climatique; droits de l'homme, dans le cadre de la promotion des objectifs et du mandat d'ONU-Habitat tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et dans le Programme pour l'habitat.

20. Le plan stratégique comporte aussi un cadre de résultats précis, avec des résultats escomptés et des indicateurs de réalisation. Il précise comment le plan sera réalisé au cours de trois exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019), et comment il sera suivi et évalué. Le plan prévoit également que sa teneur pourra être révisée à la fin de 2016 après l'adoption du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, à la fin de 2015, et à l'occasion d'Habitat III, en 2016.

21. Pour la première fois, le plan stratégique, le budget-programme et la structure organisationnelle d'ONU-Habitat sont pleinement concordants. Les sept thèmes du plan stratégique sont les mêmes que ceux des sept sous-programmes du budget-programme. En outre, le plan stratégique et le budget-programme sont en pleine concordance avec les sept thèmes qui se trouvent à la base du nouvel organigramme d'ONU-Habitat.

III. Progrès accomplis dans les préparatifs d'Habitat III

22. L'Assemblée générale, au paragraphe 19 de sa résolution [67/216](#), a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies de lui soumettre à sa soixante-huitième session un rapport sur les progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence Habitat III. Les paragraphes qui suivent répondent à cette demande.

23. Au paragraphe 14 de sa résolution [67/216](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence Habitat III de présenter au Conseil d'administration d'ONU-Habitat, pour examen à sa vingt-quatrième session, en faisant appel aux compétences des organismes des Nations Unies, une proposition sur les meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la Conférence et d'y contribuer de la manière la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence.

24. En réponse à cette demande, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en sa qualité de secrétaire général de la Conférence, a présenté la proposition requise au Conseil d'administration ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session. Le Conseil d'administration est invité à décider de la documentation et des réunions qui constitueront les contributions et le soutien d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à la préparation de la Conférence Habitat III. La proposition est assortie d'un projet de feuille de route et d'un projet de budget du processus préparatoire.

25. Les dépenses se monteraient à 12 861 300 dollars pour le processus préparatoire et la Conférence elle-même, dont 9 073 100 dollars seraient mobilisés pour le fonds d'affectation spéciale Habitat III et 3 788 200 dollars seraient imputés

au budget ordinaire. Ce montant inclut le coût du soutien à la conférence et des activités préparatoires, les services de conférence et les services de sûreté et de sécurité ainsi que le coût de la participation de représentants des pays en développement au processus préparatoire d'Habitat III et à la Conférence elle-même, conformément au paragraphe 13 de la résolution [67/216](#). Sur le montant imputé au budget ordinaire, 95 000 dollars seraient nécessaires en 2013 et 2 611 400 dollars durant l'exercice biennal 2014-2015. Le reliquat, soit 1 081 800 dollars, serait dépensé pendant l'exercice biennal 2016-2017.

A. Activités préparatoires d'Habitat III présentées au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour approbation : documentation proposée

26. Il est clair, aux paragraphes 6 a) et 6 c) de la résolution [67/216](#), que l'Assemblée générale s'attend à ce que le document final d'Habitat III soit essentiellement factuel, et soit également le résultat d'un processus préparatoire ayant profité de la participation la plus large possible. La proposition du Secrétaire général d'Habitat III adressée au Conseil d'administration prévoit donc qu'ONU-Habitat, avec l'aide des organismes des Nations Unies dans leur ensemble, fournisse des contributions et un soutien à la préparation de la documentation du processus préparatoire :

a) Aider les pays à créer ou renforcer des comités nationaux de l'habitat, composés des représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et de toutes les parties prenantes pertinentes qui seraient chargées notamment de préparer les rapports nationaux sur Habitat III;

b) Aider les pays à réaliser des bilans nationaux pour recenser les réalisations et les difficultés rencontrées dans l'application du Programme pour l'habitat de 1996, et dans la réalisation des autres objectifs et cibles convenus sur le plan international, et de définir les difficultés et problèmes nouveaux pouvant figurer dans le nouveau programme pour les villes;

c) Diriger la préparation des rapports régionaux de synthèse (sur la base des rapports nationaux) en utilisant les compétences du système des Nations Unies dans son ensemble;

d) Diriger la préparation d'un rapport mondial faisant la synthèse des résultats des bilans nationaux et régionaux en utilisant les compétences du système des Nations Unies dans son ensemble.

B. Activités préparatoires d'Habitat III proposées présentées au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour approbation : réunions pendant la période 2013-2015

27. L'Assemblée générale, dans sa résolution [67/216](#), au paragraphe 12, « encourage les parties prenantes participant à la septième session du Forum urbain mondial ainsi qu'aux conférences ministérielles régulières sur le logement et développement urbain et aux autres réunions de groupes d'experts de ces questions à contribuer, selon qu'il conviendra, aux activités préparatoires de la Conférence ». C'est pourquoi la proposition du Secrétaire général d'Habitat III adressée au Conseil

d'administration suggère qu'ONU-Habitat, avec l'aide de l'ensemble du système des Nations Unies offre les contributions et le soutien suivants à l'organisation des réunions du processus préparatoire d'Habitat III :

Réunions devant se tenir en 2013

a) Organiser une réunion virtuelle mondiale d'experts, de représentants des États Membres et des partenaires du Programme pour l'habitat afin d'examiner la conception et la réalisation du projet de bilan national avant qu'il soit lancé, en mettant l'accent sur des directives et une formule de la préparation des rapports nationaux pour Habitat III, de façon à ce que les examens nationaux soient comparables;

Réunions devant se tenir entre janvier 2014 et mars 2015

b) Organiser une réunion des représentants des États Membres et des partenaires du Programme pour l'habitat durant la septième session du Forum urbain mondial qui se tiendra à Medellin (Colombie) en avril 2014 afin d'examiner les résultats préliminaires des bilans nationaux et les idées préliminaires qui pourraient figurer dans un nouveau programme pour les villes;

c) Organiser cinq conférences régionales dont certaines pourraient être virtuelles afin d'examiner les progrès accomplis au plan régional dans l'application du Programme pour l'habitat et les autres objectifs et cibles internationaux pertinents, ainsi que les questions qui pourraient figurer dans un nouveau programme pour les villes pour la région européenne, la région d'Amérique du Nord, la région africaine (pendant une réunion de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain), pour la région Asie-Pacifique (durant une réunion de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain) et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (durant une assemblée générale de la Réunion des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes);

d) Organiser une conférence mondiale virtuelle pour examiner les résultats des rapports prospectifs d'examen régional et mondial de l'application du Programme pour l'habitat de 1996, et des objectifs et cibles pertinents convenus sur le plan international ainsi que toutes les questions qui pourraient figurer dans le nouveau programme pour les villes.

C. Résolution du Conseil d'administration sur Habitat III

28. Dans sa résolution [24/14](#), sur les contributions et le soutien au processus préparatoire d'Habitat III, le Conseil d'administration a pris note de la proposition du Directeur exécutif relative à Habitat III et a notamment :

a) Prié le Secrétaire général de la conférence, en sa qualité de Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents de préciser la proposition de façon à inclure des propositions sur les contributions au processus préparatoire d'Habitat III, des options stratégiques pour la contribution d'ONU-Habitat au processus préparatoire et notamment un « document de réflexion » sur l'avenir de l'urbanisation et des établissements humains et un développement urbain

durables, qui servirait de base conceptuelle au processus préparatoire, et de proposer des directives et la formule à suivre pour la préparation des rapports nationaux;

b) Demandé aux États Membres, en recourant à toute assistance éventuelle disponible et en suivant les directives nécessaires et le soutien fourni par ONU-Habitat et en consultation avec les parties prenantes, à constituer des comités nationaux de l'Habitat là où il n'en existe pas et à renforcer ceux qui existent pour assurer une participation effective et optimale au processus préparatoire d'Habitat III, y compris la préparation des rapports nationaux;

c) Invité les États Membres à préparer, avant la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III qui se tiendra à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat adopté à la conférence Habitat II et des autres objectifs et cibles pertinents convenus sur le plan international ainsi que les nouveaux problèmes, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à la formulation d'un « nouveau programme pour les villes » dans l'esprit du paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale;

d) Prié le Secrétaire général de la Conférence, en faisant appel aux compétences d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies dans son ensemble, et plus précisément en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, de préparer des accords régionaux faisant la synthèse des rapports nationaux ainsi que des connaissances, ressources et données disponibles pour contribuer aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire d'Habitat III;

e) Également prié le Secrétaire général de la Conférence, en faisant appel aux compétences d'ONU-Habitat et de l'ensemble du système des Nations Unies et en particulier, en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, de préparer un rapport mondial faisant la synthèse des rapports nationaux et régionaux ainsi que les connaissances, ressources et données existantes, à titre de contribution et de soutien au processus préparatoire de la Conférence;

f) Prié en outre le Secrétaire général de la Conférence de tirer pleinement parti des réunions prévues aux niveaux régional et mondial telles que la septième session du Forum urbain mondial, les sessions des commissions régionales des Nations Unies et les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain ainsi que d'autres réunions intergouvernementales régionales pertinentes pour élaborer des contributions au processus préparatoire, et invité les présidents de ces réunions à faciliter le dialogue sur les principales questions afin de contribuer aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire de la conférence, tout en veillant à ne pas compromettre la qualité de la participation et les résultats;

g) Invité instamment les donateurs internationaux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, les institutions financières, les fondations et autres donateurs à faciliter les préparatifs nationaux, régionaux et mondiaux de la Conférence par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour Habitat III et à financer la participation des représentants des pays en développement dans leur contribution aux réunions du Comité préparatoire et à la conférence elle-même.

D. Activités menées après la vingt-quatrième session du Conseil d'administration

29. Après la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et dans l'esprit de la résolution 24/14, ONU-Habitat s'est attaché à préciser la proposition pour Habitat III présentée au Conseil.

30. D'abord, conformément au paragraphe 2 a) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a rédigé des projets de proposition sur les contributions du système des Nations Unies et des partenaires du Programme pour l'habitat au processus préparatoire d'Habitat III. Les propositions comprennent la création d'un mécanisme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour Habitat III. Cet élément particulier des propositions a été examiné à la Réunion interinstitutions inaugurale sur Habitat III tenue parallèlement au débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de 2013 à Genève le 3 juillet, réunion au cours de laquelle il a été décidé d'établir un comité interorganisations des Nations Unies pour la coordination d'Habitat III.

31. Les propositions contiennent également une stratégie politique d'action avec les gouvernements, et notamment la désignation de « champions » d'Habitat III dans chaque région. Ces propositions seront examinées avec les États Membres et avec les partenaires du Programme pour l'habitat durant la septième session du Forum urbain mondial en avril 2014. La composante de ces propositions qui traitent des partenaires du Programme pour l'habitat, notamment des autorités locales, sera approfondie et présentée à la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III en septembre 2014, conformément au paragraphe 11 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale.

32. Deuxièmement, conformément au paragraphe 2 b) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a défini deux options stratégiques pour la contribution d'ONU-Habitat au processus préparatoire de la Conférence. Chaque option envisage un niveau différent de financement. ONU-Habitat, bien entendu, fera tout pour lever des fonds suffisants en vue du scénario le plus indiqué, dont le coût est estimé à 12 millions de dollars environ.

33. Troisièmement, conformément au paragraphe 2 c) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a rédigé un projet de « document de réflexion » pour Habitat III. C'est une mise à jour du document justificatif établi en 2011 pour l'Assemblée générale, sur la base duquel l'Assemblée a pris la décision de tenir Habitat III. Ce document de réflexion sera la base conceptuelle du processus préparatoire d'Habitat III. Il repose sur une conception nouvelle du rôle de l'urbanisation durable dans le développement durable. Il repose aussi sur une nouvelle vision de la ville du vingt et unième siècle. Ce document de réflexion a été communiqué à d'autres programmes, fonds et organismes spécialisés du système des Nations Unies ainsi qu'aux États Membres.

34. Quatrièmement, conformément au paragraphe 2 d) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a rédigé des projets de directives pour la préparation des rapports nationaux relatifs à Habitat III. Ces projets de directives ont initialement été examinés avec les États Membres durant une réunion du Comité des représentants permanents tenue le 23 juillet 2013. Ils ont à nouveau été examinés avec tous les acteurs et notamment les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat durant un dialogue en ligne en août 2013. L'objet de ce

dialogue en ligne était de parvenir à un consensus sur le contenu et la formule des rapports nationaux.

35. Bien entendu les pays sont libres de choisir le mode de préparation de leur rapport. Cependant, ONU-Habitat encourage les pays à créer des comités nationaux de l'habitat qui soient largement représentatifs et à y recourir pour la préparation de leur rapport national. À cette fin, le Secrétaire général de la conférence a déjà écrit à tous les gouvernements à ce sujet en janvier 2013, en ajoutant à sa lettre les directives sur la création, la composition possible et les fonctions des comités nationaux de l'habitat.

36. Enfin, ONU-Habitat a parachevé les documents nécessaires pour l'entrée en vigueur du fonds d'affectation spéciale d'Habitat III et les a soumis au Contrôleur des Nations Unies, accompagnés d'un projet de budget. Le Fonds d'affectation spéciale est désormais opérationnel tout comme un plan d'action pour la mobilisation des ressources.

IV. Résultats du processus d'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat

37. Par sa résolution [67/216](#), au paragraphe 17, l'Assemblée générale a invité « le Directeur exécutif d'ONU-Habitat à lui présenter, selon qu'il conviendrait, à sa soixante-septième session, pour examen à sa soixante-huitième session les résultats de l'examen de la structure de gouvernance » et a encouragé « le Directeur exécutif à poursuivre les efforts visant à renforcer l'utilisation rationnelle des ressources, l'efficacité, la transparence et l'application du principe de responsabilité au sein d'ONU-Habitat, en collaboration avec le Comité des représentants permanents ».

38. Cette invitation donnait suite à la demande formulée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution [23/13](#), adressée au Directeur exécutif ainsi qu'au Comité des représentants permanents, de continuer à examiner l'ensemble des options présentées dans l'examen préliminaire de la structure de gouvernance effectué avant la vingt-troisième session du Conseil tenue en avril 2011. La résolution priait expressément le Directeur exécutif d'étudier les options plus avant afin de choisir et, au besoin, d'élaborer une option préférée, de définir la marche à suivre pour la phase d'examen, de rechercher un consensus entre les États Membres sur l'option retenue et d'élaborer un plan d'action à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session si possible.

39. En réponse à cette résolution, le Comité a créé un groupe consultatif à composition non limitée sur l'examen de la gouvernance pour superviser le processus. Le mandat de ce groupe consultatif a été adopté à la quarante-troisième session ordinaire du Comité, le 15 décembre 2011.

40. Le groupe consultatif a ensuite établi quatre équipes de travail pour analyser chacun des quatre problèmes de gouvernance repérés par lui sur la base d'un rapport intitulé « Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, phase III » (HSP/GC/23/INF/7) et pour formuler des propositions en vue d'action et de recommandations sur les options afin de résoudre ces problèmes.

41. Durant le premier trimestre de 2012, les quatre équipes de travail ont achevé leur travail et présenté leurs conclusions et propositions au Comité à sa quarante-quatrième session ordinaire le 3 avril 2012. Sur la base du travail de ces équipes, une nouvelle comparaison avec d'autres modèles de gouvernance a été effectuée comme le stipulait le mandat.

42. Le Groupe consultatif a décidé qu'ONU-Habitat recruterait un consultant pour établir une analyse comparative ainsi qu'un rapport sur les différentes options de gouvernance. Cette tâche a été menée à bien en consultation avec les membres du Groupe consultatif. Le consultant a ensuite présenté son travail à celui-ci.

43. L'analyse comparative traite des options susceptibles de renforcer le rôle des instances dirigeantes d'ONU-Habitat dans le processus des décisions, sur la base des modèles de gouvernance pratiqués ailleurs dans le système des Nations Unies. Des questions de représentation et d'efficacité ont également été traitées.

44. À l'aide de cette analyse comparative, le Groupe consultatif est passé à l'étape suivante en octobre 2012, à savoir l'élaboration d'un rapport sur les options en matière de réforme de la gouvernance sur la base des conclusions des quatre équipes de travail concernant les problèmes de gouvernance et l'analyse comparative.

45. Le rapport sur les options en matière de réforme de la gouvernance a été soumis au Comité le 19 décembre 2012 pour observations et amendements. Après examen et à la lumière des observations faites, une nouvelle version a été rédigée et présentée au Groupe consultatif à sa réunion du 11 février 2013.

46. Comme l'objet et l'examen de la gouvernance est de dépasser les restrictions et les facteurs d'inefficacité présents dans l'actuelle structure de gouvernance de façon à garantir que le dispositif institutionnel contribue bien à une meilleure exécution du mandat d'ONU-Habitat, le rapport sur les options présente les quatre options décrites ci-après :

a) *Option de réforme progressive de la gestion* : Les principales caractéristiques de cette option sont d'accroître la fréquence des sessions du Conseil d'administration, en élargir la composition, améliorer le rôle des autres acteurs et accroître le contrôle;

b) *Option de composition universelle* : La composition du Conseil d'administration serait universelle, ce qui assurerait la représentation de tous les pays et ferait du Conseil d'administration l'instance dirigeante suprême. Le CRP continuerait à tenir des réunions intersessions avec un mandat renforcé;

c) *Option du Conseil exécutif* : Cette option comporte la création d'un conseil exécutif qui remplacerait le Conseil d'administration. Ce conseil, qui resterait un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, exercerait un meilleur contrôle sur les activités normatives et opérationnelles, il se réunirait une fois par an et pourrait établir un organe subsidiaire au besoin;

d) *Option hybride* : Elle présente essentiellement les mêmes caractéristiques que l'option du Conseil exécutif, mais prévoit en outre un large conseil de haut niveau et une commission de haut niveau qui serait l'organe directeur le plus représentatif.

47. Le rapport décrit les avantages et les inconvénients de chacune de ces quatre options, chacune d'elles étant évaluée en fonction de quatre critères de performance,

à savoir la transparence, l'efficacité, l'efficacité et la responsabilité comptable, ainsi que l'autorité et la représentation. Il n'y a pas eu de consensus au sein du Comité sur les moyens de choisir entre ces quatre options. Il a donc été décidé de nommer des facilitateurs.

48. Le Président du Groupe consultatif, lors d'une réunion tenue le 11 février 2013, a désigné deux facilitateurs également membres du CRP pour travailler ensemble au choix des domaines potentiels d'accord qui puissent servir de base à une position convenue à soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session.

49. La facilitation n'a pas pu établir des domaines d'accord. Durant la vingt-quatrième session du Conseil d'administration, des débats sur l'examen de la gouvernance ont été menés dans le cadre de l'examen d'un projet de résolution sur le renforcement d'ONU-Habitat. Là encore, les États Membres n'ont pas pu se mettre d'accord sur le choix d'une option de réforme et sur la façon de procéder.

50. Par la suite, le secrétariat d'ONU-Habitat a prié le Président du Conseil d'administration d'ONU-Habitat d'explorer, en consultation avec le Comité, les moyens d'aplanir les différences entre les États Membres et de poursuivre le processus d'examen de la gouvernance.

V. Mise à jour sur la situation financière d'ONU-Habitat

51. Pour l'exercice biennal 2012-2013 les projections de recettes sont restées inchangées, soit 60,4 millions de dollars pour les recettes non affectées à des fins particulières et 283 millions de dollars pour les recettes affectées d'avance. Au 30 juin 2013, 45,4 millions de dollars (soit 75 % de la projection) avaient été reçus au titre de recettes non affectées d'avance, tandis que 237,7 millions de dollars (soit 84 % de la projection) avaient été reçus au titre des recettes affectées d'avance.

52. Plusieurs faits nouveaux ont eu lieu depuis la publication du dernier rapport, le plus souvent pour améliorer la position financière d'ONU-Habitat. Durant le premier semestre de 2013, ONU-Habitat a mis au point une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources visant à accroître le financement durable non affecté d'avance pour des activités de base, auprès des pays donateurs traditionnels, des pays à revenu intermédiaire et des donateurs non traditionnels. La stratégie visait aussi à accroître le niveau des contributions affectées d'avance par l'élaboration de vastes programmes visant les priorités régionales. En outre, le plan d'action prévoit la création d'un groupe de mobilisation des ressources. La stratégie de mobilisation des ressources a été présentée au Comité des représentants permanents, qui a donné une réponse positive.

53. ONU-Habitat a également pris des mesures pour améliorer et élargir le portefeuille de projets de l'organisme par la création de deux fonds autorenouvelables, le Fonds pour le développement interne et le Fonds pour les opérations d'urgence. L'objet de ces fonds est de faciliter l'acquisition de projets par le financement d'activités de préinvestissement.

54. Une nouvelle politique, s'appuyant sur de nouvelles procédures et de nouveaux systèmes, a été choisie pour améliorer la productivité, l'efficacité, la transparence et la responsabilité comptable. Il est prévu que ces mesures aideront à attirer de plus importantes contributions affectées d'avance et à améliorer le taux

général d'exécution des programmes d'ONU-Habitat, ce qui engendrera des recettes plus importantes au titre des frais de fonctionnement.

55. Durant la période considérée, ONU-Habitat a continué à maîtriser les dépenses de base, en prenant plusieurs mesures visant à réduire les frais de voyage, limiter le recrutement à des postes d'importance critique, conformer plus étroitement les dépenses et les recettes projetées et établir une structure organisationnelle matricielle qui permette une répartition plus souple des effectifs. ONU-Habitat a également défini une politique d'imputation des dépenses et de récupération des coûts conformément aux principes exposés dans la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale pour permettre une attribution plus précise des coûts de projets de façon à s'assurer que les recettes de base sont bien utilisées pour le travail normatif d'ONU-Habitat.

56. Alors que ces mesures et des réformes administratives plus vastes récemment entreprises par ONU-Habitat ont commencé à donner des résultats positifs, on s'attend durant l'exercice biennal 2014-2015 à une réduction de l'actuel déficit des recettes de base.

VI. Urbanisation durable et programme de développement pour l'après-2015

57. Au paragraphe 2 de sa résolution [67/216](#), l'Assemblée générale a préconisé, dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, d'accorder toute l'attention voulue à l'urbanisation durable.

58. Pendant la période considérée, pour donner suite à cette demande, ONU-Habitat a continué à participer aux principaux processus permettant de définir le programme de développement pour l'après-2015, notamment le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable. En participant à ces processus, le but d'ONU-Habitat était d'expliquer le rôle de l'urbanisation durable et des villes dans le développement durable d'un pays, et de montrer qu'il faut continuer à s'attaquer de façon concertée et constante au problème des bidonvilles.

59. Quand la Déclaration du Millénaire a été adoptée, en 2000, plus de la moitié de l'humanité vivait dans les campagnes. Treize ans plus tard, plus de 50 % de la population mondiale est désormais urbanisée. En 1959 encore, le nombre d'hommes vivant dans les villes était légèrement plus élevé dans les pays développés (58,5 %) que dans les pays en développement. Aujourd'hui, sept citoyens sur 10, par le monde, vivent dans un pays en développement. En 2035, toutes les régions en développement, et tout particulièrement l'Asie et l'Afrique, seront plus urbaines que rurales. De plus, plus de 90 % des nouveaux citoyens qui, entre maintenant et 2050, viendront s'ajouter à la population urbaine mondiale seront nés dans un pays en développement.

60. Il est clair que l'urbanisation est désormais déjà un phénomène démographique tout à fait important dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie, et que les problèmes posés par les villes constituent un sérieux défi au développement – par exemple les villes contribuent pour 70 % aux émissions de gaz à effet de serre. Au paragraphe 134 document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, cependant, les

gouvernements ont également constaté que les villes sont une force puissante du développement, notant que les villes, si elles sont bien planifiées et organisées, notamment grâce à des méthodes de planification et de gestion intégrées, peuvent favoriser le développement à long terme de sociétés sur les plans économique, social et environnemental. À présent les villes sont à l'origine en moyenne de 70 % du produit intérieur brut d'un pays et les solutions dégagées dans les villes ont un rôle critique à jouer dans l'action menée pour remédier au changement climatique.

61. Il est donc important que le programme de développement pour l'après-2015, tout comme les travaux du Groupe de travail sur les objectifs du développement durable, reconnaisse que les villes doivent être viables sur le plan de l'environnement, socialement sans exclusive, économiquement productives et résistent bien aux chocs. Dans ce contexte, il faut prêter attention à des objectifs tels que l'amélioration de l'accès au logement adéquat, à l'adduction d'eau, à l'assainissement, à la distribution de l'énergie et aux transports en commun. Il faut également s'intéresser à des processus plus larges tels que l'amélioration des politiques urbaines dans un sens plus égalitaire, la réduction du rythme d'augmentation de l'empreinte des villes sur les terres et l'hypertrophie urbaine, ainsi que des politiques et des plans visant à rendre les villes plus capables de résister aux chocs.

62. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, objectif retenu pour 2020 au plus tard, a déjà été doublement atteint, et avec dix ans d'avance. Ainsi, plus de 200 millions d'habitants des taudis ont maintenant accès à une eau de meilleure qualité, à des équipements d'assainissement, à un logement viable ou à un espace de vie suffisant, cette amélioration s'étant produite entre 2000 et 2010. Cependant, on constate encore que si cet objectif relatif aux taudis a bien été atteint, 868 millions de personnes dans les pays en développement, soit 33 % de la population urbaine de ces pays) continuent à vivre dans des bidonvilles. Il faut donc que les gouvernements et la communauté internationale intensifient leur action de prévention de la formation de bidonvilles et leurs efforts d'amélioration des taudis. Il faut également définir un nouvel objectif d'élimination des bidonvilles dans le programme de développement pour l'après-2015.

63. Étant donné ces tendances et ces problèmes, ONU-Habitat continue à participer aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et son groupe de travail sur les indicateurs. ONU-Habitat a également codirigé la consultation thématique sur la dynamique de la population, une des 11 consultations thématiques organisées par l'Équipe spéciale chargée des objectifs du Millénaire pour le développement du Groupe des Nations Unies pour le développement. En outre, ONU-Habitat a apporté sa contribution à cinq autres consultations thématiques relevant de son mandat, dans les domaines suivants : durabilité environnementale, gouvernance, énergie, eau, et inégalités.

64. ONU-Habitat contribue aussi, s'agissant de l'urbanisation durable, au Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. L'organisme a participé à l'Équipe de soutien technique du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ainsi qu'aux activités du Groupe des villes durables du Réseau des Nations Unies pour la recherche de solutions de développement durable. Ce dernier groupe a

constaté que le programme de développement pour après-2015 devait « faciliter la création de villes inclusives, productives et résilientes ».

65. En outre, ONU-Habitat a travaillé et continuera à travailler avec les gouvernements au niveau national pour expliquer l'importance de l'urbanisation durable dans le développement national dans l'esprit de débats sur le programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'aux préparatifs nationaux Habitat III.

VII. Activités de programme importantes

66. ONU-Habitat a mené plusieurs activités de programme importantes durant la période considérée, et notamment la sixième session du Forum urbain mondial et les préparatifs de la septième session, la publication du *Rapport 2012/2013 sur l'état des villes dans le monde : prospérité des villes*, l'organisation de la Journée mondiale de l'Habitat 2012 et la participation à des conférences ministérielles régionales portant sur le logement et le développement urbain.

A. Sixième session du Forum urbain mondial et préparatifs de la septième session

67. ONU-Habitat a organisé, avec diverses autorités italiennes, la sixième session du Forum urbain mondial qui a eu lieu à Naples (Italie) en septembre 2012. Le thème de la session était « L'avenir des villes ». Plus de 440 manifestations ont eu lieu, notamment des débats, des tables rondes, des séances extraordinaires, la création de réseaux et des séances de formation et des manifestations parallèles diverses.

68. Au total 8 209 personnes venant de 152 pays ont assisté au Forum, et cela représente un nombre record. La plupart des participants venaient de l'étranger; 112 délégations nationales officielles ont assisté au Forum; 433 participants venaient de différents ministères, et parmi ceux-ci, la plupart (72 %) venaient de ministères s'occupant directement de questions urbaines comme les ministères du logement, de l'urbanisme, des villes, des travaux publics, des routes, des transports, de l'équipement, ou encore des autorités locales. Plus de 80 % des pays les moins avancés étaient également représentés.

69. L'exposition, avec 80 stands ouverts aux participants enregistrés et au public a été l'un des aspects marquants du Forum. Cette exposition, très animée, a reçu la visite de 26 956 personnes et a facilité l'établissement de réseaux. ONU-Habitat a signé avec différents partenaires plusieurs accords sur le programme urbain.

70. Une réunion interinstitutions de haut niveau des Nations Unies, à laquelle ont participé les représentants de 17 fonds, programmes et organismes des Nations Unies, a également eu lieu. Les participants ont recommandé la création d'un mécanisme à l'échelle du système des Nations Unies pour assurer la coordination du traitement de la question de l'urbanisation durable. Des manifestations parallèles sur le développement urbain et la santé, d'une part, et sur la réduction du risque de catastrophe en milieu urbain et la résilience des villes à ce type de risque ont été organisées en collaboration respectivement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophe.

71. Les préparatifs de la septième session du Forum urbain mondial ont bien progressé. Elle se tiendra du 5 au 11 avril 2014 à Medellín (Colombie). L'accord entre les Nations Unies et le pays hôte a été signé et il a été décidé qu'ONU-Habitat et la municipalité de Medellín couvriraient les frais de participation d'un nombre limité de participants des pays les moins avancés.

72. Le forum aura lieu au Centre des congrès et des expositions *Plaza Mayor* dans le quartier des affaires de Medellín. Le thème sera « L'équité urbaine dans le développement – les villes et la vie ». Le site web officiel de la septième session du Forum urbain mondial, www.unhabitat.org/wuf, a déjà été créé et l'information y sera inscrite à mesure qu'elle devient disponible.

73. Comme par le passé, les réunions seront réparties entre des débats, des réseaux et des manifestations parallèles, des assemblées de la jeunesse, des femmes et des milieux d'affaires, des séances extraordinaires, des tables rondes, ainsi que des stages de formation et autres manifestations parallèles. Une exposition sera ouverte aux participants accrédités comme au public. Les inscriptions pour le Forum se sont ouvertes le 17 juillet 2013 et seront closes le 16 mars 2014.

B. L'état des villes dans le monde, 2012/2013

74. Durant la période considérée, ONU-Habitat a publié *L'état des villes dans le monde 2012/2013 : prospérité des villes*. Une version préliminaire du rapport a été publiée durant la sixième session du Forum urbain mondial et la version définitive l'a été au début de 2013.

75. Le rapport présente, preuves solides à l'appui, certains des facteurs qui expliquent les crises récentes et actuelles qui ont eu un impact considérable sur les villes – crises financière, économique, environnementale, sociale et politique. Le rapport montre la place disproportionnée faite à la prospérité économique qui entraîne des inégalités croissantes entre les riches et les pauvres, des distorsions graves dans la forme et le fonctionnement des villes et les graves dommages qui en ont résulté pour l'environnement, alors que toute liberté était laissée aux systèmes financiers, devenus trop précaires pour se maintenir à long terme.

76. Le rapport propose une conception nouvelle de la prospérité, une conception globale, cohérente et indispensable pour la promotion du bien-être collectif et de l'épanouissement de tous. Pour mesurer les progrès présents et futurs des villes sur la voie de la prospérité, le rapport introduit un nouvel outil, l'indice de prospérité des villes, assorti d'un tableau conceptuel, la roue de la prospérité.

77. Les conclusions de ce rapport sont en pleine concordance avec l'une des principales préoccupations du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et des autres organes qui travaillent à l'élaboration de ce programme – à savoir le niveau élevé des inégalités dans le monde aussi bien dans les pays qu'entre les pays et la nécessité d'une croissance sans exclusive liée à des politiques et des stratégies pertinentes.

78. ONU-Habitat a poursuivi la publication de sa série de rapports régionaux sur l'état des villes comme moyen de repérer les principales tendances, les nouveaux problèmes et possibilités, ainsi que de mobiliser l'opinion sur les questions de l'urbanisation au niveau régional. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a ainsi publié le *Rapport régional sur l'état des villes arabes en 2012 : défis de la*

transition urbaine. L'état des villes en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2012 : vers une nouvelle urbanisation, a également été publié. Ces deux publications présentent un certain nombre de problèmes urbains qui, s'ils sont résolus, offriront aux deux régions les perspectives d'un avenir plus stable, plus équitable et plus viable à terme.

C. Journée mondiale de l'habitat 2012

79. La Journée mondiale de l'habitat 2012 a été célébrée le 1^{er} octobre. Le thème était : « Changer les villes : créer des possibilités ». L'objectif était de bien montrer le rôle des villes comme moteurs de croissance. Le principal message est que quand elles sont bien planifiées, les villes peuvent continuer à offrir des chances à leurs habitants actuels et futurs. Cela va tout à fait dans le sens de la campagne d'ONU-Habitat récemment lancée sous le titre « Je change ma ville », qui cherche à obtenir le concours de tous à la transformation des villes en endroits où la vie est meilleure.

80. La Journée mondiale de l'habitat a été célébrée dans beaucoup de pays, comme le Costa Rica, Cuba, le Mexique, le Népal, Sri Lanka et la Thaïlande. L'observation mondiale de la Journée mondiale de l'habitat a eu lieu dans la ville kényane d'Embu. La manifestation a été organisée par le gouvernement du pays hôte, le Kenya, par les soins de son ministère du logement.

D. Conférences ministérielles régionales

81. Durant la période considérée, ONU-Habitat a continué à apporter ses contributions à l'organisation de réunions ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain. Ainsi, la quatrième session de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain a eu lieu à Amman du 10 au 12 décembre 2012 avec l'aide d'ONU-Habitat. Le thème de la conférence était « La jeunesse et les technologies de l'information dans le développement urbain durable ». La Conférence a adopté la Déclaration et le Plan d'action d'Amman. Durant la conférence, ONU-Habitat a lancé une publication intitulée « *Rapport sur l'état de la jeunesse urbaine, 2012-2013 : la jeunesse dans la prospérité des villes* ».

82. La vingt et unième assemblée générale de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables du secteur du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes a eu lieu du 20 au 22 août 2012 à Mexico. Durant la réunion, le rapport sur « *L'état des villes en Amérique latine et dans les Caraïbes 2012 : vers une nouvelle urbanisation* », publié par ONU-Habitat, a été lancé. Les participants ont également examiné la participation des ministres et d'autres hauts responsables dans la sixième session du Forum urbain mondial.

VIII. Conclusions et recommandations

83. **Les résolutions adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session ont des conséquences pour le choix des politiques et des modalités d'organisation, et les États Membres sont donc invités à :**

- a) Envisager de désigner le 31 octobre de chaque année, à compter de 2014, Journée mondiale des villes;
- b) Examiner, renforcer ou élaborer, selon le cas, leurs politiques urbaines nationales, pour en faire une stratégie nationale de développement socioéconomique et un mécanisme de coordination entre les secteurs et ministères;
- c) À l'aide de méthodes appropriées, orienter les villes en pleine expansion vers un développement durable, empêcher la prolifération des taudis, améliorer l'accès aux services urbains de base, faciliter la construction de logements inclusifs, favoriser les possibilités d'emploi et créer un cadre de vie sûr et sain;
- d) Mettre en œuvre les principes universels dans l'amélioration et la prévention des taudis, par exemple en interdisant les expulsions illégales, en autonomisant les femmes et les jeunes, en rendant les interventions de rénovation des taudis abordables et accessibles, en assurant une participation publique sans faire acception de race, de sexe, de religion et de condition socioéconomique, et encourager la responsabilisation et la transparence dans tous les programmes;
- e) Accroître l'allocation des ressources financières et humaines pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles, et établir des stratégies de financement qui mobilisent les subventions publiques et les recettes procurées par la régularisation des titres fonciers et la réallocation des terres, de façon à mettre au point des plans d'investissement pour l'équipement et les services;
- f) Promouvoir des politiques du logement intégrant des approches durables pour augmenter l'efficacité énergétique dans les logements et les établissements humains, le respect de l'environnement et le recours aux techniques et matériaux innovants;
- g) Appliquer des politiques judicieuses d'urbanisme et d'aménagement urbain qui soient favorables à la productivité et à l'équité économiques, et contribuer à l'application de programmes d'autonomisation économique, en particulier en faveur des jeunes et des femmes;
- h) Travailler en association avec des partenaires pour encourager le financement d'outils fonciers en faveur des pauvres, comme moyen de soutenir le développement, la densification et l'expansion des villes, notamment en captant la plus-value des terres et des propriétés foncières (ou en partageant cette plus-value) et en prélevant des impôts sur les terres et les propriétés foncières; et
- i) Apporter, par l'intermédiaire du Président du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et du Comité des représentants permanents, une aide à la recherche des moyens de réduire les divergences de vues entre États membres du Conseil au sujet des options en matière de réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat afin d'accélérer la conclusion du processus d'examen.

84. S'agissant d'Habitat III et compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent dans la préparation de la conférence, les États Membres sont invités à :

a) Assurer une participation effective et efficace de tous les acteurs au processus préparatoire d'Habitat III, notamment en vue de la préparation des rapports nationaux sur les préparatifs d'Habitat III;

b) Accélérer, avant la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III prévue à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, la préparation des rapports nationaux présentant les préparatifs d'Habitat III;

c) Inclure dans les réunions régionales planifiées telles que les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain ainsi que d'autres réunions intergouvernementales régionales, un débat sur Habitat III de façon à faciliter les contributions régionales à la première et à la deuxième réunions du Comité préparatoire de la Conférence; et

d) Faciliter les préparatifs nationaux, régionaux et mondiaux de la Conférence au moyen de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour Habitat III.
